

Excusés : Patrick Arnaud, Seytre Antoine

Procurations Seytre Antoine à Régis Fanget

Présents : Fanget Régis, Sabot Bernard, Trouiller Franck, Berne Bernadette, Francis Berne, Rohou-Tourny Roseline, Oriol Thierry, Bernard Gonon. Le quorum étant atteint, M. Régis Fanget, Maire, ouvre la séance. Le compte-rendu du conseil municipal du 4 février 2020 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. Secrétaire de séance : Trouiller Franck

COMPTE DE GESTION :

Compte de gestion : Les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2019 par Mr le trésorier comptable sont conformes et sont adoptés à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF :

Mme Roseline Tourny présente les comptes administratifs 2019

CCAS : Le compte administratif du CCAS laisse apparaître un solde positif de 712.74.€.

Eau et assainissement : Le compte administratif eau et assainissement laisse apparaître, dans sa section fonctionnement un solde positif de 1743,25 € et dans sa section investissement un solde positif de 96682,83 €. Bilan global : solde positif de 98426,08 €

Budget communal : Le compte administratif principal de la commune laisse apparaître dans sa section fonctionnement un solde positif de 110859,74 € et dans sa section investissement un solde en déficit de 21919,94.€. (subventions non recues à ce jour) Bilan global : solde positif de 88939,80. €. Lors du vote Mr Fanget, maire, quitte la salle du conseil. Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Affectation des résultats : Le budget principal, dans sa section fonctionnement, présente un solde positif de 110859,74.€. M. le maire propose d'affecter la somme de 21919,94 € à la section investissement du budget primitif 2020. Le conseil municipal valide cette affectation à l'unanimité. aucune affectation de résultats aux budgets eau et assainissement et CCAS

VOTE DES TAUX D IMPOSITION :

Il est propose de conserver les taux antérieurs

7,22% pour la taxe d'habitation, 7,98% pour la taxe fonciere sur les propriétés bâties, 28,54% pour la taxe fonciere des propriétés non bâties. Vote adopté à l'unanimité.

DELIBERATION SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS:

Il est proposé d'allouer une somme de 225.euros pour l'association THELIS ANIMATION

Il est proposé d'allouer une somme de 225.euros pour l'association CHASSE

Il est proposé d'allouer une somme de 225.euros pour l'association DÉTENTE ET AMITIE

Il est proposé d'allouer une somme de 50.euros pour l'association SOUVENIR FRANCAIS

Il est proposé d'allouer une somme de 300.euros pour l'association ADMR

Soit un total de 1025 euros

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette délibération

DELIBERATIONS TARIFS COMMUNAUX

Délibérations tarifs de l'eau et de l'assainissement, et concessions cimetièrè

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les taux de l'année 2019 à savoir :

Tarif de l'eau 1.20 euros/ metre cube

Assainissement 0.47 euro/ metre cube ,

eau à usage agricole...0.47 euro/ metre cube

Cimetière...40 euros/m² 15 ans et 60 euros/m² pour 30 ans

Columbarium 200 euros/15 ans ou 300 euros /30 ans. Salle des fêtes 90 euros / jour.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020:

La commission des finances présente au conseil l'ensemble des 3 budgets communaux :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
CCAS	2070 euros	2070. euros		
Eau/assainissement	37827,39 euros	37827,39euros	148977,32 euros	148977,32 euros
Principal	209154,66.euros	209154,66 euros	95261,94euros	95261,94 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le budget primitif 2020 à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES (AURA) ET AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Mr le maire présente un dossier de subvention à adresser à la région AURA et au Département pour l'appartement communal .Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide ces demandes à l'unanimité. Estimation des travaux 63 000 euros demande de subvention à hauteur de 50 % auprès de la Région et 30% auprès du Département

Mr le maire propose de rajouter 2 délibérations à cet ordre du jour

DELIBERATION VENTE DE TERRAIN A MARLHIOUX

En vue de l'amélioration de la visibilité au croisement de la route de festival et de la D2. Mr le maire propose au conseil municipal d'acheter au prix de 20 centimes / le m² 2 petites parcelles de terrain appartenant à Mme Oriol Maryse , (surface de 162.m²) la commune prendra en charge les frais de géomètre et les frais d'acte notarié. Le conseil municipal autorise le maire ou ses adjoints à signer l'acte vente. Vote adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ECHANGE DE TERRAIN A MARLHIOUX

En vue de l'amélioration de la visibilité au croisement de la route de festival et de la D2 , Mr le maire propose au conseil municipal d'échanger 3 petites parcelles de terrain communal situées à proximité de la maison de Mr Emmanuel Richard à Marlhioux (surface de 88..m²) contre 1 parcelle situé au croisement de la route de festival et de la D2 (surface de 77.m²) , la commune prendra en charge les frais de géomètre et les frais d'acte notarié. Le conseil municipal autorise le maire ou ses adjoints à signer l'acte vente. Mr Richard autorise une servitude de passage au profit de la commune pour tous types de travaux sur le réseau AEP sur les parcelles lui sont cédées en échange. Vote adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

AUBERGE COMMUNALE

Notre gérant s'installe, divers travaux de remise en état vont avoir lieu à l'auberge, nous avons constaté lors de l'état des lieux que certains carrelages étaient décollés, des alarmes incendie sont également à réviser. Mr et Mme Le Calvez souhaitent ouvrir le plus rapidement possible.

SALLE SOUS LA MAIRIE

Avancement des travaux : Mr le maire informe que les branchements pour l'installation de la pompe à chaleur ont débuté.

POTEAU D'INCENDIE LE LONG DE LA RD29

Les travaux ont débuté et sont presque terminés, une quantité de bois de chauffage est disponible, pour les personnes intéressées il convient de faire une offre de prix, sous pli cacheté avant le 15 juin, les plis seront ouverts en conseil municipal, le bois devra être récupéré avant le 1^o octobre.

ENTRETIEN RESEAU D'EAU COMMUNAL

La commission communale a établi un cahier des charges pour définir les travaux à envisager, Mr le maire informe le conseil que des démarches sont entreprises pour rechercher une entreprise susceptible de prendre en charge l'entretien du réseau.

Ci-dessous les dernières consommations mensuelles.

Mois	moyenne en metre cube/ jour	consommation mensuelle en mètre cube	nb jours
moyenne janvier	17,52	542,98	31
moyenne février	18,83	524,00	28

BUREAU DE VOTE

En vue des élections municipales un planning est établi

CEREMONIE FNACA comité Graix- Thélis - La - Combe

La cérémonie en hommage au cessez le feu en Algerie aura lieu à Thélis - La - Combe le 5 avril 2020.

Fin de la séance à 20h 30